



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22009129

Déposé / Reçu le

13 JAN. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0403 510 595

Nom

(en entier) : **ANTALIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 486, 1050 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire ; Démission et nomination d'administrateurs
; Démission et nomination d'un administrateur-délégué**

I. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2021

Après délibération, l'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer la société à responsabilité limitée « Ernst and Young Bedrijfsrevisoren », ayant son siège social à De Kleetlaan 2, 1831 Machelen et enregistrée à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro : 0446.334.711, représentée par Monsieur Eric Van Hoof, comme commissaire de la société pour une période de 3 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023.

L'assemblée générale mandate Me Alain Costantini, ainsi que Me Margaux Kryksztein et Me Julian Delplanche, dont les bureaux sont situés Rue Emile Francqui 1, 1435 Mont-Saint-Guibert, chacun avec pouvoir d'agir séparément et avec pouvoir de substitution, afin de procéder aux formalités nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque Carrefour des Entreprises et, en général, auprès de toute autorité ou administration.

II. Extrait des résolutions écrites des actionnaires du 16 décembre 2021

1. Les actionnaires prennent acte de la démission des personnes suivantes :

- Henry (Hubert) Royer de son mandat d'administrateur de la Société, élection de domicile étant faite pour les besoins de la publication au siège de la Société, à compter du 31 octobre 2021 à minuit ;
- Stéphane Courtot de son mandat d'administrateur de la Société, élection de domicile étant faite pour les besoins de la publication au siège de la Société, à compter du 8 décembre 2021 à minuit.

2. Conformément à l'article 14 des statuts, les actionnaires prennent connaissance et approuvent la nomination de Monsieur Pierre-Michel Besson, né le 23 février 1971 à Charenton-le-Pont (France), élection de domicile étant faite pour les besoins de la publication au siège de la Société, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 1er novembre 2021. Son mandat est exercé à titre gratuit et prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Conformément à l'article 14 des statuts, les actionnaires prennent connaissance et approuvent la nomination de Monsieur Thierry Griselin, né le 2 mai 1973 à Aubervilliers (France), élection de domicile étant faite pour les besoins de la publication au siège de la Société, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 9 décembre 2021. Son mandat est exercé à titre gratuit et prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

3. Les actionnaires décident de renouveler le mandat de Monsieur Dominique Pasqualini, administrateur de la Société avec effet au 16 juillet 2021. Son mandat est exercé à titre gratuit et prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

4. Le conseil d'administration est composé comme suit à compter du 9 décembre 2021:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Thierry Grieslin: administrateur ;
- Pierre-Michel Besson : administrateur ;
- Dominique Pasqualini : administrateur.

5. Les actionnaires décident de donner un mandat spécial à Monsieur Alain Costantini, avocat, ainsi qu'à Me Margaux Kryksztein et Me Julian Delplanche, dont les bureaux sont situés Rue Emile Francqui 1, à 1435 Mont-Saint-Guibert, chacun avec pouvoir d'agir séparément et avec pouvoir de substitution, afin de procéder aux formalités nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise, de la Banque Carrefour des Entreprises et, en général, auprès de toute autorité ou administration.

III. Extrait de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2021

1. Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Stéphane Courtot, précité, en qualité d'administrateur-délégué de la Société, avec effet au 8 décembre 2021 à minuit.

2. Le conseil d'administration nomme Monsieur Thierry Grieslin, précité, en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 9 décembre 2021.

Ce mandat est exercé à titre gratuit et est conféré pour toute la durée du mandat de Monsieur Thierry Grieslin en qualité d'administrateur.

Le conseil d'administration est composé dorénavant comme suit:

- Dominique Pasqualini: administrateur ;
- Thierry Grieslin : administrateur-délégué ;
- Pierre-Michel Besson: administrateur.

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société :

La société est valablement représentée vis-à-vis de tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, par deux administrateurs agissant conjointement.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un délégué à cette gestion.

Elle est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

A l'étranger, la société peut être valablement représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le conseil d'administration.

3. Le conseil d'administration mandate Me Alain Costantini, ainsi que Me Margaux Kryksztein et Me Julian Delplanche, dont les bureaux sont situés à 1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Emile Francqui 1, chacun avec pouvoir d'agir séparément et avec pouvoir de substitution, afin de procéder aux formalités nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque Carrefour des Entreprises et, en général, auprès de toute autorité ou administration.

Alain Costantini
Avocat
Mandataire spécial